



# ENTRER AUX ÉTATS-UNIS AVEC DES ÉCHANTILLONS

1. Il faut bien expliquer à l'agent du Service des douanes et de la protection des frontières des États Unis (U.S. Customs and Border Protection) que **le salon de l'alimentation a une vocation commerciale**, que les aliments ne sont pas destinés à la consommation et que l'objectif est de trouver un distributeur ou d'inviter des participants à passer des commandes. (L'ALENA prévoit l'entrée des gens d'affaires canadiens aux États-Unis pour des foires commerciales en tous genres. Le personnel de vente peut aussi s'y rendre pour prendre des commandes et négocier des contrats : 1) si ce personnel ne remet pas de produits et n'exécute pas de services, et 2) s'il n'accepte pas d'argent pour les produits.)
2. Quiconque transporte des échantillons ou des cadeaux d'entreprise doit les déclarer à la frontière.
3. Tout importateur participant au salon doit préalablement remplir le formulaire **CBP 7523** et déclarer l'ensemble des articles en donnant pour chacun :
  - une description et la quantité;
  - le nom;
  - le pays d'origine;
  - la valeur;
  - **le code SH et le tarif HTSUS**;
  - une déclaration officielle pour tout envoi de plus de 2 500 \$ US (courtier en douanes).Le formulaire se trouve sur le site Web du service [CBP.gov](http://www.cbp.gov).

Il est défendu d'importer certains aliments aux États Unis, qu'il s'agisse d'échantillons ou non, notamment de l'agneau, de la chèvre, des agrumes, des tomates et des poivrons. Des droits de douane de 13,05 \$ US sont automatiquement facturés au passage de tout véhicule transportant des biens commerciaux.
4. Conformément au Bioterrorism Act, la FDA exige :
  - l'inscription des usines de fabrication auprès de la FDA**  
<http://www.fda.gov/food/guidanceregulation/foodfacilityregistration/default.htm> ;
  - la transmission d'un avis à la FDA (Prior Notice) au moins 24 heures d'avance.**  
l'importateur est tenu de remplir un avis et d'avoir en main le document d'approbation connexe au moment de l'importation  
<http://www.fda.gov/food/guidanceregulation/importsexports/ucm2006836.htm> .
5. Tous les emballages d'échantillons individuels doivent porter la mention  
**« ÉCHANTILLONS – Non destiné à la revente (SAMPLES ONLY – Not for Resale) »**

Pour toute autre question, communiquer avec le point d'entrée prévue aux États Unis : <https://www.cbp.gov/contact/ports>

**AVERTISSEMENT :** Ces renseignements s'appuient sur les données que nous avons en main.  
Toute décision demeure à la discrétion du personnel du point d'entrée aux États Unis.